

RÈGLEMENT DE L'ACCUEIL MATINAL DES ENFANTS

Année scolaire 2026-2027

Article 1 - Objet

Ce règlement précise les modalités d'accueil des enfants le matin organisé par la mairie de Soultzmatt.

Article 2 - Lieu et Horaires

Pour le groupe scolaire de Soultzmatt :

- Lieu : École maternelle, rue du 1^{er} REC - 68570 SOULTZMATT
- Jours : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi hors vacances scolaires ou jours fériés
- Horaires : 7h30 - 7h50
- Merci de déposer votre enfant dans le hall de l'école maternelle.

Pour l'école de Wintzfelden :

- Lieu : École maternelle, 12, rue Principale - 68570 WINTZFELDEN
- Jours : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi hors vacances scolaires ou jours fériés
- Horaires : 7h45 - 8h05
- Merci de déposer votre enfant dans le hall de l'école maternelle.

Article 3 - Public concerné

- Service réservé aux élèves scolarisés de la petite section maternelle jusqu'au CE2.

Article 4 - Encadrement

- Encadrement assuré par des ATSEM qualifiées.
- Aucun enfant ne pourra quitter l'accueil du matin sans demande préalable écrite des parents avec les coordonnées de la personne en charge de récupérer l'enfant.

Article 5 - Règles de vie

- Respect des règles de vie collective : politesse, calme, respect des autres.
- En cas de comportement inadapté, les familles seront informées et des mesures pourront être prises.

Article 6 - Fin de l'accueil

- 10 minutes avant le début de la classe (temps d'accueil éducation nationale), les enfants sont dirigés vers leur classe ou le lieu prévu par l'établissement.

Article 7 - Inscriptions et critères

- Inscription préalable obligatoire auprès de la mairie de Soultzmatt. Elle doit être effectuée par l'intermédiaire du logiciel d'inscription dédié, dans les délais impartis.
- Tout changement de situation (adresse, téléphone ...) devra être signalé à la mairie à l'adresse mail : accueilmatin@ville-soultzmatt.fr
- Seuls les enfants inscrits le jour d'accueil sont pris en charge et sont sous la responsabilité de la Ville.

Article 8 - Pièces à fournir

- Attestation d'assurance responsabilité civile extra-scolaire
- Certificat médicale en cas d'allergie ou autre.
- PAI



Le Maire, *Nicolas SIX*